

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2019

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte

Etaient absents excusés : PONCET Damien (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 14 janvier 2019

Désignation d'un secrétaire de séance : GINDRE Roland

1/ TARIFS FUNERAIRES 2019 - 06

Monsieur le Maire propose de revoir les durées et tarifs des cimetières et de la réglementation funéraire dans les cimetières communaux de Sonthonnax et Napt ;

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

FIXE les durées des concessions et les tarifs des cimetières et de la réglementation funéraire comme suit, à compter du 7 mars 2019 :

TAXES MUNICIPALES

Taxe d'inhumation de cercueil * 50 €

* taxe par défunt

Taxe d'inhumation d'urne 50 €

* taxe par défunt – inhumation caveau, terre, cinéraire

ACHAT ET RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS

Concessions terre

Concession de 15 ans – 1 x 2 m 80 €

Concession de 30 ans – 1 x 2 m 100 €

Cavurne

Concession de 5 ans 150 €

Concession de 15 ans 375 €

Concession de 30 ans 600 €

Case au Columbarium

Concession de 5 ans 300 €

Concession de 15 ans 750 €

Concession de 30 ans 1 200 €

DECIDE que les recettes correspondantes seront imputées au compte 70311 du budget principal.

2/ RELAI TELEPHONIE MOBILE 2019 - 07

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'implantation d'un relai de téléphonie mobile sur la commune, il convient de signer un contrat de bail avec FREE MOBILE, la société retenue pour mener à bien l'opération.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE les termes du contrat de bail à signer avec FREE MOBILE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Etant donné que la parcelle d'implantation de l'antenne est située sur du soumis, l'O.N.F. sera consulté.

3 – VENTE DE MOBILIER COMMUNAL 2019 - 08

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a vendu du mobilier communal ; il convient à présent d'accepter les paiements suivants :

- HAUDEBOURG Sophie 10 € - paiement par chèque bancaire
- CHAPON Mireille 20 € - paiement par chèque bancaire
- VASSIEUX Fabrice 20 € - paiement par chèque bancaire
- ALVAREZ Isabelle 40 € - paiement par chèque bancaire
- BERCHET Jean-François 25 € - paiement par chèque bancaire
- LAMBERT Jérôme 20 € - paiement par chèque bancaire

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE l'encaissement des sommes versées dans le cadre de la vente de mobilier communal.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

4 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A HEYRIAT ET NAPT

La modernisation de l'éclairage public de Heyriat et Napt prévoit le remplacement de 61 points lumineux, pour une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 35 088.37 euros. Monsieur le Maire propose de financer cette opération, par un emprunt, en même temps que celle concernant le remplacement et l'extension de l'éclairage public de Sonthonnax – opération validée lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018. Les économies réalisées par la baisse des consommations – utilisation de LED et abaissement de la luminosité entre 21h00 et 7h00 du matin - permettrait un retour sur investissement de 8 ans et demi.

Malgré quelques précisions que devra apporter le SIEA, le conseil municipal est favorable à cette opération.

5 - QUESTIONS DIVERSES

5 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : une réunion sera organisée avant fin mars, afin de finaliser les budgets 2019.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE) -

Monsieur le Maire souhaite rappeler l'obligation de déposer un dossier de déclaration préalable en mairie avant tous travaux de modification de façade – changement des menuiseries, ravalement de façade ...

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

* Estimation des parcelles appartenant à Monsieur NICOLAS :

- B 420 : 147 euros

- B 162 : 163 euros

C'est le prix des terrains nus.

Il faut prévoir environ 400 euros de frais de rédaction d'acte. Le conseil municipal réfléchit sur l'intérêt de l'achat de ces parcelles.

* chemin pour accéder à la parcelle de M FROLIN : à terminer

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

* Les aménagements de la BCD de l'école sont terminés ; le travail est très bien fait.

* Le mur et le parking des gîtes sont terminés ; il reste à les sécuriser en attendant l'installation d'un grillage ; coût de l'achat du matériel : environ 400 euros.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

* Une quatrième boîte à livres va être installée à la mairie.

* Le bulletin est en cours d'élaboration ; une réunion de la commission « communication » est prévue le mercredi 27 mars prochain.

Les vice-présidents des commissions sont invités, à faire passer, rapidement, au secrétariat de mairie des articles, photos pour alimenter ce bulletin.

5-2 Compte-rendu HBA

RAS

5-3 Classement des archives communales 2019 - 09

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du devis transmis par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain concernant le classement des archives communales pour un montant de 2 000 euros. Il précise que l'intervention sur site porte sur le classement des archives versées au local depuis 2015.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

5-4 Vente de parcelles

Une personne venant d'hériter de parcelles à Napt a proposé à la commune de les racheter ; la commission « voirie, bois, agriculture » va se réunir prochainement afin de voir si la commune a un intérêt dans l'achat de ces parcelles.

5-5 Objectif « Zéro pesticide »

Mars 2017 : signature de la charte régionale

Elaboration du plan de désherbage par M. DELHOMMEAU

Evaluation du plan de désherbage à N+1 le 18/01/19

Niveau 3 réalisé « zéro pesticide » sur tous les espaces publics

Demande de labélisation « zéro pesticide » auprès de Madame LEBECHEC (HBA)

Une visite est prévue en avril le 5 ou le 12 avec un représentant de la FRAPNA et de HBA afin de refaire le point et de pouvoir obtenir les panneaux à l'entrée des hameaux.

Séance levée à 22h00